

8 ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR SURVIVRE À LA CRISE

Si votre entreprise subit des impacts de la crise liée à la COVID-19, qu'ils soient plus ou moins lourds de conséquence, vous devez réagir rapidement pour limiter les dégâts. La gestion de votre fonds de roulement devient votre priorité dès maintenant! Pour ce faire, faites-vous un plan simple et efficace en suivant les consignes suivantes :

1. **Gardez votre calme.** La situation est hors de votre contrôle et toutes les entreprises sont touchées.
2. **Contactez vos créanciers.** L'ensemble des institutions financières sont concernées par la crise. La majorité d'entre elles seront en mesure de vous offrir certains assouplissements en adaptant vos conditions de remboursement tels que des reports de paiements, des moratoires de remboursement de capitaux et/ou d'intérêts et pourra certainement vous prodiguer quelques judicieux conseils pour éviter des frais de traitement de chèques sans provisions.
3. **Maintenez en fonction uniquement le personnel nécessaire à vos opérations actuelles.** Parfois, les mises à pied temporaires sont essentielles à la survie d'une entreprise. Vaut mieux être mis à pied quelques semaines que de voir son employeur fermer ses portes définitivement. Communiquez clairement la situation à vos employés et engagez-vous à les rappeler au travail dès que la situation se sera rétablie.
4. **Négociez des ententes avec vos fournisseurs récurrents.** Si vous êtes locataire, contactez votre propriétaire et tentez de repousser, en tout ou en partie, vos paiements de loyer. Un local sans locataire est plus problématique pour un propriétaire que des paiements de loyer retardés. Faites de même avec vos autres fournisseurs, particulièrement ceux qui représentent des frais fixes pour votre organisation. Cependant, si certains de vos fournisseurs constituent un avantage stratégique ou concurrentiel pour votre entreprise, accordez-leur une attention particulière.
5. **Évitez les dépenses non-essentiels à la poursuite des opérations de votre entreprise.** Vous devez gérer vos liquidités avec prudence et jugement. Prenez des décisions éclairées sur tout ce qui

concerne les sorties de fond. C'est essentiel à la survie de votre entreprise; il faut surtout éviter les décisions émotives.

6. **Réfléchissez et innovez!** Votre capacité de production ou de prestation de services pourrait-elle devenir utile à résorber la crise actuelle? Des usines automobiles proposent de fabriquer des équipements médicaux comme des respirateurs artificiels ou encore, certains vigneron/distillateurs proposent d'utiliser leurs cuves pour fabriquer du gel désinfectant pour les mains. Votre entreprise peut-elle contribuer elle aussi? Innovez et recherchez les possibilités d'opportunités.
7. **Préparez la relance des opérations.** Après la pluie vient le beau temps! Il est certain que la crise finira par s'estomper et que de nouvelles opportunités se pointeront bientôt à l'horizon. Préparez-vous à les saisir. Élaborez un plan de relance des opérations et une stratégie marketing pour récupérer rapidement votre clientèle et peut-être même trouver de nouveaux clients qui devront changer leurs habitudes de consommation/approvisionnement.
8. **Gardez le moral, faites preuve de résilience et soyez solidaire.** Nous vivons une crise sans précédent qui finira par s'estomper. En attendant, suivez **à la lettre** les consignes gouvernementales et soyez à l'affût de toutes nouvelles consignes de façon à ne pas mettre à risques les membres de votre organisation. Encouragez également les entreprises et fournisseurs locaux dès que la relance de vos opérations pourra être envisagée.

Vous avez besoin de discuter de vos problématiques avec un professionnel ? La grande majorité des organismes de développement économique dans toutes les régions du Québec demeure en fonction en mode télétravail. Contactez-les, ils sauront vous soumettre des pistes de réflexion et de solution tout en demeurant réaliste. Pour ce faire, vous pouvez consulter le **Répertoire des intervenants en gestion du secteur bioalimentaire – Territoire des Laurentides** du Carrefour bioalimentaire Laurentides.

Source : ce texte est inspiré d'une publication de la MRC de Montcalm